

Nouvelles demandes - Centre spécialisé des demandeurs d'asile, des garants défaillants et des parrainés (CSDA)

Le CSDA applique les directives du Gouvernement du Québec, soit toute personne qui arrive de l'étranger devrait se mettre en quarantaine pour une période de 14 jours.

Ainsi, depuis le 13 mars 2020, Services Québec retourne systématiquement tous les demandeurs ayant voyagé dans les 14 derniers jours. Ces procédures sont dans le but de protéger la population et les travailleurs qui offrent le service essentiel d'aide financière.

Le CSDA propose à ces nouvelles personnes de transmettre leur demande d'aide financière soit:

- Par courriel: nouvelle.demande@servicesquebec.gouv.qc.ca;
- Par télécopieur au 514-514-872-0728;
- Par la poste au 287 Notre-Dame Ouest, Montréal (H2Y 2T8).

Les personnes doivent également s'assurer **d'être joignable par téléphone** afin qu'on puisse les rencontrer à distance.

Dans leur demande, le demandeur doit aussi joindre à son formulaire de demande d'aide financière, un des documents suivants:

- Une copie authentifiée de son passeport;
- Copie du document du demandeur d'asile;
- Lettre de rendez-vous avec l'immigration.

De plus, il doit fournir un formulaire d'authentification par un tiers.

Pour toutes questions, veuillez vous référer à Alexis ou Leila.